



Anti-Personnel Mine Ban Convention Intersessional Meetings  
22 June – 24 June 2021  
Switzerland

Point 9 de l'ordre du jour

**Questions relatives au mandat du Président**

a. Universalisation

Monsieur le Président,

La CIMAP offre un cadre normatif solide et sa pleine mise en œuvre effective est impérative pour faire cesser les souffrances causées par les mines anti-personnel. Cependant, pour que les objectifs de la Convention soient pleinement remplis, elle doit être universellement appliquée et les mines anti-personnel interdites dans le monde entier. À la lumière de développements récents, cette question est plus pertinente que jamais.

Chaque ratification supplémentaire est une contribution précieuse et importante vers une norme mondiale se renforçant selon laquelle les mines anti-personnel ne doivent pas être utilisées, stockées, produites ou transférées. Nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à suivre l'exemple des 164 États parties et à adhérer à la CIMAP dès que possible.

Monsieur le Président,

La promotion des normes établies par la Convention est également d'importance au regard de l'impact humanitaire posé par toute utilisation de mines anti-personnel, comme souligné par les documents adoptés lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence d'examen de la CIMAP. Dans le contexte de l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, nous sommes confrontés à des allégations crédibles, selon lesquelles des mines-antipersonnel ont été utilisées en Ukraine. La Suisse est gravement préoccupée par ces rapports. Le fait qu'un Etat non partie à notre Convention puisse poser des mines sur le sol d'un pays qui y a souscrit soulève des questions fondamentales. Les mines anti-

personnel tuent et mutilent sans distinction. La Suisse appelle les parties au conflit à s'abstenir d'utiliser des mines antipersonnel. Conformément à la Déclaration d'Oslo adoptée lors de la quatrième Conférence d'examen, nous condamnons l'emploi de mines antipersonnel par quelque acteur que ce soit

Merci Monsieur le Président.

Mister Chair,

The APMBC provides a strong normative framework and its full and effective implementation is imperative to ending the suffering caused by anti-personnel mines. However, for the Convention's objectives to be fully achieved, it must be universally applied and anti-personnel mines banned worldwide. In light of recent developments, this issue is more relevant than ever.

Each additional ratification is a valuable and important contribution towards a growing global norm that anti-personnel mines must not be used, stockpiled, produced or transferred. We encourage all States that have not yet done so to follow the example of the 164 States Parties and join the APMBC as soon as possible.

Mr. President,

The promotion of the norms established by the Convention is also important in view of the humanitarian impact of any use of anti-personnel mines, as highlighted by the documents adopted at the Fourth Review Conference of the APMBC. In the context of the Russian Federation's military aggression against Ukraine we are confronted with credible allegations that anti-personnel mines have been used in Ukraine. Switzerland is gravely concerned by these reports. The fact that a State not party to our Convention could lay mines on the soil of a country that has signed it raises fundamental questions. Anti-personnel mines kill and maim indiscriminately. Switzerland calls on the parties to the conflict to refrain from using anti-personnel mines. In line with the Oslo Declaration adopted at the Fourth Review Conference, we condemn the use of anti-personnel mines by any actor.

Thank you, Mister Chair.